

Nombre d'écoutes : en direct : 23 — 28 en rediffusion : — Pour un total de 51 participants (entre le 9 et le 13 avril 2025)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE — 19 h 30

1.1 MOT DE BIENVENUE

La présidente de l'assemblée, Madame Marlène Corriveau, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Sources.

La présidente de la Caisse, Madame Marlène Corriveau, agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Madame Isabelle Garceau, directrice générale, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, secrétaire du conseil d'administration, et Monsieur Jean Nadeau, administrateur, président du comité gouvernance, éthique et coopération. Madame Caroline Massicotte, adjointe à la direction générale, et Madame Nathalie Beurivage, agente soutien technique et opérations, assurent le soutien technique.

Madame Marlène Corriveau précise que les membres seront appelés à voter en direct sur certains sujets, mais que d'autres feront l'objet d'une période de votation différé (les quatre prochains jours suivant l'assemblée). Elle mentionne que c'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer, entre autres, sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une capsule vidéo de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Une capsule vidéo informant les membres sur le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions est présentée.

La secrétaire, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, précise que seul un membre de plein droit de la Caisse, depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Madame Marlène Corriveau mentionne que, pour cette assemblée deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Elles seront responsables d'assurer le respect du processus de votation. Elle recommande : Madame Nathalie Beurivage et Madame Caroline Massicotte, afin d'agir comme personnes scrutatrices.

- Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Madame Nathalie Beurivage et Madame Caroline Massicotte comme scrutatrices.

La proposition de nommer Madame Nathalie Beurivage et Madame Caroline Massicotte comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par la secrétaire, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

2.3 Adoption de l'ordre du jour

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

3.3 Rapport financier

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes) *vote en différé*

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

5.2.3 Présentation des personnes candidates

5.2.4 Élection par acclamation

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

→ Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2022

La présidente informe les membres que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse. Les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance. La secrétaire n'en fera pas la lecture ni le résumé.

→ Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2024.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente les administrateur·trice·s qui composent le conseil d'administration. Elle remercie tout spécialement Mesdames Audrée Pellerin, Roséliane Vallières-Langlais et Jasmine Duplessis, qui ont terminé leur mandat au sein du conseil d'administration.

Dans une capsule vidéo, la présidente décrit, entre autres, les principales réalisations de la dernière année au sein du Mouvement Desjardins et de la Caisse des Sources. Les sujets suivants sont abordés : les 125 ans du Mouvement Desjardins, le leadership socio-économique de Desjardins, être présent pour les membres, les solutions numériques innovantes et des actions concrètes pour le développement durable.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Madame Marlène Corriveau livre le rapport sur la surveillance de la Caisse des trois règles déontologiques : conflits d'intérêts, les dépôts et crédits et l'octroi de contrat de fourniture de biens ou de services.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Aucune dérogation en lien avec les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées.
- Aucun contrat conclu en lien avec de fourniture de biens, ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

La directrice générale, Madame Isabelle Garceau, présente les principaux résultats financiers du Mouvement Desjardins pour 2024.

- Le Mouvement a généré des excédents avant ristournes aux membres de 3 356 M\$;
- Le Mouvement a atteint 470,9 G\$ d'actifs total au 31 décembre 2024 ;
- Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, c'est 557 M\$ qui sont retournés aux membres et à la collectivité ;
- Le Mouvement compte également 7,8 M\$ de membres et clients, ainsi que plus de 55 000 employé·e·s.

Les résultats de la Caisse Desjardins des Sources au 31 décembre 2024 sont présentés dans une capsule vidéo. Les données marquantes pour la Caisse sont :

- L'actif qui s'élève à 607,5 M\$;
- Les excédents d'opérations à 10,9 M\$;
- 1,3 M\$ en retour aux membres et à la collectivité, dont 980,0 K\$;
- Les excédents avant ristournes aux membres de 6,8 M\$.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Les sommes totales investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu par le Fonds d'aide au développement du milieu en dons et commandites sont présentées dans une courte capsule vidéo.

Monsieur Jean Nadeau, président du comité gouvernance, éthique et coopération, mentionne que la Caisse a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité à la suite de consultations auprès des membres et des partenaires de la communauté. Les priorités d'investissement ont, également, été réévaluées dans le but de poser des actions cohérentes avec les besoins du milieu.

Deux capsules sur les programmes d'éducation financière, à savoir la Caisse scolaire et Mes finances, mes choix, sont diffusées. Monsieur Jean Nadeau conclut en présentant le programme Maître de sa vie et de ses biens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marlène Corriveau rappelle que les membres disposent d'une période d'au moins quinze minutes pour adresser leurs questions. Aucune question n'est soumise à la présidence, à la direction générale et aux intervenants.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) VOTE EN DIFFÉRÉ

Une capsule vidéo présentant cet élément distinctif est diffusée aux membres.

Madame Isabelle Garceau explique la proposition sur le partage des excédents annuels. Ensuite, elle présente la proposition pour le versement de ristournes aux membres et au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Elle informe les membres que le versement est de 1 121 217 \$ et sera réparti ainsi : 142 875 \$ versés au Fonds d'aide au développement du milieu et une somme de 978 342 \$ versés en ristournes aux membres.

Madame Marlène Corriveau précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Madame Isabelle Garceau décrit la répartition des excédents par groupe : ristourne volume (comptes, épargne et placements, fonds et prêts et marges de crédit), assurances, cartes de crédit, produits et services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine.

→ Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et le taux de ristournes, sera soumise au vote différé.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Présidente d'élection :

Madame Marlène Corriveau agira à titre de présidente d'élection, en tant que présidente du conseil d'administration.

Secrétaire d'élection :

Monsieur Jean Nadeau agira à titre de secrétaire d'élection, étant donné que la secrétaire du conseil d'administration, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, est en élection.

5.2.2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Marlène Corriveau expose le rapport du comité. Elle fait mention des critères de représentativité, groupes d'âge et compétences en lien avec le profil enrichi.

Elle enchaîne en mentionnant que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de vingt jours, à partir du 20 janvier 2025 par affichage physique au siège social de la Caisse, diffusion sur les canaux virtuels (microsite Internet et page Facebook), par marketing courriel, dans le bulletin d'information, par affichage dynamique et message radiophonique.

La Caisse a reçu trois candidatures éligibles pour un nombre total de postes à pourvoir de quatre. Les postes des groupes à combler sont : deux postes pour le Groupe Universel, un poste pour le groupe AB et un poste pour le Groupe CD.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu les candidatures de Nicolas Dionne et Pierre Lafontaine pour le groupe Universel et de Jacinthe Laroche Pelletier pour le groupe CD. Le groupe AB n'a reçu aucune candidature.

Elle termine en mentionnant qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Une courte capsule vidéo introduisant les personnes candidates est diffusée.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Madame Marlène Corriveau mentionne que, vu que le nombre de candidatures est inférieur au nombre total de postes à combler pour le groupe Universel, AB et CD, elle peut

dès maintenant déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes : Nicolas Dionne et Pierre Lafontaine pour le groupe Universel et Jacinthe Laroche Pelletier pour le groupe CD. Elle précise que, pour le poste non comblé à la fin de l'assemblée, il est prévu au règlement intérieur caisse qu'il soit comblé par le conseil d'administration en cours d'année.

5.3 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Madame Marlène Corriveau rappelle, entre autres, l'élément sur lequel les membres seront appelés à voter : la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle précise que seulement les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. De plus, l'enregistrement de l'assemblée générale annuelle sera disponible pour une écoute ultérieure. Les membres pourront voter soit par AccèsD internet ou mobile ou à l'aide des bornes de votation en caisse.

Madame Marlène Corriveau précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de la présentation pour les quatre prochains jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 13 avril 2025.

La présidente rappelle que le résultat de vote demeura confidentiel jusqu'au moment du dévoilement et dans les 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le microsite de la Caisse. Ceci mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Marlène Corriveau remercie les membres pour leur participation à l'assemblée annuelle virtuelle. Elle félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus. Elle remercie également les gens qui l'ont accompagnée pour le déroulement de l'assemblée et le personnel de la Caisse Desjardins des Sources pour leur engagement au quotidien.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

VOICI LE RÉSULTAT OBTENU À L'ÉGARD DU SCÉNARIO RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 190 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

94,32 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Candidat·e·s élu·e·s par acclamation : Nicolas DIONNE (Universel) | Pierre LAFONTAINE (Universel) | Jacinthe LAROCHE PELLETIER (CD).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

Présidence

Secrétariat